

Date de la convocation :

26 février 2015

Date d'affichage :

06 mars 2015

Objet :

Compte 6232 fêtes et cérémonies

Membres en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

Absents : 2

VOTES :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du jeudi 05 mars 2015

L'an deux mille quinze et le cinq mars à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Christiane BEY, Maire.

Présents : Mmes et Ms MATHIEU F. – EON A.M.. – POIRRIER C. – ANDING M. – DESHAYES J. – CHAPPUIS I. – OSTER C. – VANCON P. – BERTRAND G. – GROSJEAN A. – OUGIER N. – OLLMANN S. – BIGEY R. - GALMICHE N. – ROUSSEL A. – ROSE G.

Absents : CUELHE S. – LARROQUE D.

Pouvoirs : D. LARROQUE à G. ROSE

Conformément à la réglementation et suite aux élections municipales, il convient de lister les dépenses à payer au compte 6232 « fêtes et cérémonies », à savoir :

- Dépenses pour fêtes patriotiques (boissons, nourritures)
- Gerbes de fleurs
- Feux d'artifices
- Cadeaux (mariages, anniversaires, fin d'année)
- Nourriture et boissons pour diverses manifestations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la liste ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme.

Saint-Sauveur, le 05 mars 2015
Le Maire,
Christiane BEY